



## Augmentations de salaires dans le transport routier : Qui paiera la casse économique et sociale ?

Le gouvernement a cédé face aux menaces de blocages des salariés du transport routier à quelques jours de Noël. L'accord sur une augmentation des salaires de 2,9 à 4% a été signé par une seule organisation patronale, TLF\* qui représente les grosses entreprises du secteur alors que 97% ont moins de 50 salariés, 74% moins de 5. Les trois autres organisations professionnelles, FNTR\*, Unostra\* et Otre\* avaient claqué la porte des négociations estimant qu'un secteur sinistré ne peut supporter des augmentations de salaires aussi importantes.

En effet, le transport routier de marchandises a dû successivement faire face à deux graves crises : début 2008, l'augmentation des prix du gazole a conduit à une hausse de 97 % des défaillances d'entreprises par rapport à 2007, soit plus de 2 000 dépôts de bilan, selon la FNTR. Puis la crise économique s'est traduite par une chute du volume à transporter et a entraîné un nombre comparable de défaillances en 2009.

La compétitivité du secteur est déjà mise à mal du fait de notre réglementation nationale. Le rapport de la commission Abraham de 2008 (1), explique le recul du pavillon français, "par le coût particulièrement élevé de l'heure de conduite et par l'absence d'harmonisation sociale ou fiscale entre les différents pays de l'Union européenne à 27, ce qui entraîne des distorsions de concurrence". Parmi les nombreux problèmes soulevés par la commission : "le développement du cabotage sur le territoire français, alors même que les différents pavillons qui le pratiquent ne sont pas tenus au respect des mêmes obligations sociales".

L'augmentation des salaires décidée par les cinq syndicats de salariés et TLF s'appliquera à toutes les entreprises dès 2010 selon le secrétaire d'Etat aux transports, Dominique Bussereau : cette hausse devrait aboutir à un accroissement de la masse salariale de 400 millions d'euros pour l'ensemble du secteur du transport routier selon la FNTR. Un alourdissement des charges qui ne pourra être répercuté dans les tarifs du fait de la concurrence étrangère, ni pris sur le revenu du patron qui gagne en moyenne 1825 euros par mois et qui ne sera pas compensé par la réduction de 100 millions d'euros des charges patronales accordée par le gouvernement. Beaucoup d'employés du transport routier risquent de ne jamais voir la couleur de cet accord sur une augmentation des salaires parce qu'il conduira à leur licenciement pour motif économique.

In fine, c'est encore une fois la question de la représentativité syndicale - patronale et salariale - qui est posée : son inefficacité conduit au niveau élevé de défaillances d'entreprises subi par l'économie française.

\*TLF : Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France

\*FNTR : Fédération Nationale des Transports Routiers

\*Unostra : Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers Automobiles

\*Otre : Organisation des Transporteurs Routiers Européens

(1) Rapport de la Commission Abraham « Pour une régulation durable du transport routier de marchandises » [http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=838&var\\_recherche=transport](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=838&var_recherche=transport)

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)